



Conseil d'administration

319^e session, Genève, 16-31 octobre 2013

GB.319/INS/11

Section institutionnelle

INS

Date: 24 octobre 2013

Original: anglais

ONZIÈME QUESTION À L'ORDRE DU JOUR

Rapport du Conseil de l'Institut international d'études sociales

Rapport de la 56^e session du Conseil

1. Le Conseil de l'Institut international d'études sociales a tenu sa 56^e session le 24 octobre 2013 à Genève. La réunion a été présidée par le directeur du Cabinet du Directeur général pendant l'examen de la première question inscrite à l'ordre du jour, et par le Directeur général pendant le reste de la session.

Rapport du Directeur (INS.B.LVI/1)

2. Présentant son rapport au Conseil, le Directeur mentionne la récente publication, pour la sixième année consécutive, du *Rapport sur le travail dans le monde*, essentiellement consacré cette année à la contribution du marché du travail et des politiques sociales à la reprise économique. L'objectif majeur du rapport est de montrer que des salaires minima et des investissements productifs judicieusement conçus peuvent jouer un rôle capital lorsqu'il s'agit d'assurer une croissance durable et riche en emplois. Ce rapport, comme celui des années précédentes, a contribué à accroître l'autorité de l'OIT dans le débat mondial sur l'emploi; il a été utilisé pour diverses contributions de l'Organisation aux travaux du G20 ainsi que dans le cadre de plusieurs autres rencontres internationales. Le nombre de téléchargements a augmenté de 50 pour cent par rapport à l'année dernière.
3. L'Institut, avec le soutien du gouvernement de la France, a effectué une analyse novatrice des dispositions relatives au travail figurant dans les accords commerciaux. Cette analyse a permis de mieux comprendre comment les dispositions et les accords en question pourraient s'étayer réciproquement de manière plus satisfaisante. La publication de la version définitive du rapport est prévue pour novembre 2013. On procède actuellement à l'analyse des politiques mises en œuvre dans les régions et les pays. Deux rapports, portant respectivement sur le Bangladesh et le Kenya, vont être publiés prochainement; tous deux examinent les liens entre les conditions de travail et le développement, thématique susceptible de présenter le plus haut intérêt pour le projet relatif à la transition vers l'emploi formel auquel participent l'ensemble des départements du Bureau. Un numéro

spécial de la *Revue internationale du Travail* consacré à la question du travail non déclaré sera également publié à la fin de l'année.

4. Le Directeur mentionne ensuite les travaux récemment effectués par l'Institut sur la crise de la zone euro et fait observer que l'étude de 2012 a constitué un apport précieux pour les propositions de réforme formulées par la Commission européenne – il pense notamment à la garantie de l'emploi des jeunes, idée initialement formulée dans le rapport de l'Institut. Sous la direction du Directeur général et en coopération avec d'autres départements du BIT, l'Institut a également examiné attentivement les conditions nécessaires à la reprise de l'emploi dans les pays les plus durement touchés par la crise. Un rapport sera présenté au Portugal en novembre 2013, dans le cadre d'une manifestation de haut niveau.
5. Le vice-président employeur se félicite du rapport du Directeur, qui rend compte des travaux de l'Institut de manière extrêmement claire et précise. Evoquant les analyses de l'Institut sur les dispositions relatives au travail dans les accords commerciaux, il fait observer qu'il serait risqué de préjuger du résultat des travaux de recherche avant que ceux-ci ne soient effectivement terminés. L'intitulé de certains projets donne à penser que les travaux de recherche seront orientés de façon à démonter le bien-fondé d'un point de vue déterminé. L'Institut est dédié à la recherche et se doit à ce titre de rester neutre, rigoureux, objectif et indépendant, de manière à pouvoir donner un point de vue équilibré sur diverses thématiques. Il est de ce fait capital de mener les recherches à partir d'hypothèses qui ne préjugent pas des résultats.
6. Le vice-président travailleur félicite l'Institut pour la qualité de son travail et le dévouement de son personnel. Il fait remarquer que le *Rapport sur le travail dans le monde* de 2013 insiste à juste titre sur la nécessité, en matière de création d'emplois, de tenir compte à la fois des aspects quantitatifs et qualitatifs, au vu de la baisse de la qualité des emplois que l'on constate même dans les pays qui connaissent un redémarrage de l'emploi. L'intervenant estime que l'analyse des salaires minima est nuancée et utile. Il note avec satisfaction les analyses publiées dans le cadre de la série *Etudes sur la croissance et l'équité*, notamment les nouvelles études sur l'Argentine, le Bangladesh et le Kenya, ainsi que sur la dimension sociale des accords de libre-échange. L'analyse sur les pays en développement est importante pour l'OIT, car ces pays sont confrontés, tant sur le front de l'emploi que dans le domaine social, à un ensemble de difficultés tout à fait particulières. L'intervenant se félicite également des nouveaux numéros de la *Revue internationale du Travail*. Evoquant l'évolution de la situation mondiale, il fait observer qu'alors même que les profits augmentent ni l'investissement ni la création d'emplois n'ont rejoint leur niveau d'avant la crise. Les réformes structurelles – réductions salariales et affaiblissement de la législation du travail – mises en œuvre pour doper la compétitivité ne sont pas sans poser des problèmes.
7. Un représentant du gouvernement de la République islamique d'Iran remercie le Directeur et son personnel de la qualité et de la pertinence des recherches menées par l'Institut, compte tenu notamment du caractère limité de ses ressources. Evoquant les divers travaux de recherche effectués par l'Institut dans le courant de l'année, il fait part de son intérêt particulier pour l'analyse des liens entre l'emploi et la croissance économique, et des variations observables à cet égard selon les catégories de revenus. Le travail consacré aux troubles sociaux occasionnés par la récession économique et la dégradation de la situation de l'emploi s'est révélé très utile. L'intervenant apprécie également la qualité des *Etudes sur la croissance et l'équité* et se félicite de la parution des derniers numéros de la *Revue internationale du Travail*. Il invite enfin à prendre des mesures plus énergiques pour faciliter l'accès des pays à cette masse de connaissances, éventuellement en élargissant l'audience du cours de stagiaires dispensé chaque année par l'Institut.

8. Un représentant du gouvernement du Panama se déclare très satisfait de la qualité du travail de l'Institut. Il fait part de son intérêt pour les nouveaux numéros de la *Revue internationale du Travail* et fait observer que son ministère pourrait contribuer à la diffusion des analyses de la *Revue*.
9. Un représentant du gouvernement de l'Argentine remercie le Directeur pour son rapport, et rappelle l'importance du travail accompli par l'Institut, tant pour l'OIT que pour ses mandants. A l'avenir, l'Institut devra travailler en étroite collaboration avec le Directeur général et les autres départements du BIT. D'autres études sur le chômage des jeunes et les questions relatives à l'équité devront également être réalisées.
10. Un représentant du gouvernement de la France souligne l'excellence du travail réalisé par l'Institut au cours des dernières années. Le projet sur les dispositions relatives au travail dans les accords commerciaux, présenté lors d'un séminaire auquel a participé l'ancien directeur de l'OMC, revêt une importance toute particulière. La France a soutenu la création du nouveau Département de la recherche, dont son gouvernement espérait la mise en place depuis de nombreuses années. Ce nouveau département permettra la constitution d'une masse critique et renforcera la visibilité et la légitimité du travail du BIT. Le Département de la recherche devrait devenir la référence mondiale et un vecteur de changement. Il importera cependant de définir des mécanismes de gouvernance appropriés pour assurer son bon fonctionnement et lui assigner dans l'organigramme de l'Organisation une place qui témoigne de son importance.
11. Un représentant du gouvernement du Pakistan se félicite des travaux réalisés par l'Institut et son personnel qui mettent en relief les défis et les priorités auxquels les Etats font face dans le monde du travail, et recensent les principales possibilités d'action. Le Pakistan est sans cesse frappé par des catastrophes naturelles, et l'orateur demande à l'Institut de conduire des recherches sur ces questions. Il demande aussi à ce que l'accent soit mis sur les migrations de main-d'œuvre et sur leur rôle en termes de développement, qui à l'avenir doivent figurer parmi les priorités de l'Institut.
12. Une représentante du gouvernement de la Zambie relève avec satisfaction les recherches portant sur l'apport du salaire minimum en tant qu'outil dans le processus de développement. Elle salue l'analyse présentée dans le *Rapport sur le travail dans le monde* concernant la manière d'articuler au mieux les différents mécanismes de fixation des salaires. Parmi les autres défis que des pays comme la Zambie ont à relever, elle cite la nécessité de faire en sorte que la croissance économique débouche sur la création d'emplois, et déclare que la contribution de l'Institut sur cette question est plus que bienvenue. De même, les travaux de l'Institut concernant les accords commerciaux et les dispositions relatives au travail sont très importants. Il s'est révélé difficile pour les pays en développement de participer à des accords commerciaux bilatéraux ou régionaux, à plus forte raison d'influencer le contenu de ces accords dans le domaine du travail.
13. Un représentant du groupe des employeurs ajoute que l'édition 2013 du *Rapport sur le travail dans le monde* a été très bien accueillie dans son pays, l'Australie, tant par les médias que dans le monde universitaire. Le rapport examine en profondeur les aspects qualitatifs du monde du travail. L'orateur appelle l'Institut à se pencher sur les politiques pouvant être formulées sur la base de ces aspects qualitatifs. Il s'inquiète par ailleurs de ce qu'un bon nombre des travaux de recherche proposés soient abordés sous un angle négatif. L'accent semble mis sur le coût des phénomènes économiques considérés et leurs effets délétères, tandis que leurs autres effets ou incidences passent au second plan.
14. *Le Conseil prend note du document.*

Programme et budget pour 2014-15 (INS.B.LVI/2)

15. Introduisant la question à l'ordre du jour, le Directeur général rappelle que le Conseil d'administration du BIT va examiner, pendant la semaine à venir, les propositions en vue de la restructuration des capacités de recherche et d'analyse du BIT, plus particulièrement l'éventuelle création d'un nouveau Département de la recherche. Dans cette perspective, il invite les membres du Conseil à débattre des propositions de programme et de budget, précisant que les opinions formulées par les délégués quant au contenu des propositions permettront l'élaboration d'une solide stratégie en matière de recherche, indépendamment des décisions qui seront prises au cours de la semaine à venir.
16. Le vice-président travailleur fait savoir que son groupe salue le *Rapport sur le travail dans le monde* pour l'excellente qualité de la recherche effectuée et la pertinence des sujets traités. Cette publication s'est imposée comme une marque crédible et visible. Le groupe des travailleurs souhaite la voir perdurer, quelle que soit l'issue du processus de restructuration. De plus, le groupe attache une grande importance à l'autonomie et à l'indépendance intellectuelle de l'Institut, des atouts qui devraient être maintenus, comme en témoignent les travaux remarquables réalisés ces dernières années. Il se prononce en faveur des thèmes de recherche proposés pour la période 2014-15, qui sont particulièrement d'actualité. Il réitère aussi qu'il importe d'établir des partenariats avec le milieu plus large de la recherche.
17. Le vice-président employeur reconnaît la complexité des décisions qui doivent être prises concernant l'avenir de la recherche et le rôle de l'Institut au sein du BIT. Tout en respectant les prérogatives du Directeur général en matière de gestion, il fait part de son inquiétude au regard de la structure de gouvernance proposée pour le nouveau Département de la recherche, notamment en ce qui concerne la façon dont celui-ci serait supervisé et financé. L'orateur rappelle les trois dimensions de la recherche: i) la recherche conduite par les départements du Portefeuille des politiques du BIT, souvent dans une optique de sensibilisation; ii) la recherche visant à fournir un appui au Directeur général; et iii) la recherche neutre réalisée par un organisme indépendant faisant autorité, qui favorise une crédibilité accrue pour les questions relatives au monde du travail. L'intervenant souligne que l'indépendance intellectuelle et l'autonomie sont essentielles s'agissant du troisième type de recherche et estime qu'il faut se garder de tout préjugé au moment d'élaborer des propositions de recherche telles que celles qui figurent dans le document relatif au programme et budget établi par l'Institut. Au vu de la description des travaux envisagés, le groupe des employeurs s'inquiète de ce que les recherches puissent être menées selon un point de vue subjectif pour servir telles ou telles priorités stratégiques. L'approche serait incompatible avec la volonté d'assurer une réputation d'indépendance et de neutralité à ces travaux d'analyse et de recherche.
18. Un représentant du groupe des travailleurs ajoute que, de l'avis de son groupe, les Propositions de programme et de budget pour 2014-15 reflètent les préoccupations qui dominent actuellement le monde du travail. Il est d'avis que la question de la qualité de l'emploi doit figurer au programme de recherche. Le groupe des travailleurs juge les propositions équilibrées et parfaitement conformes à la nécessité de dire les choses telles qu'elles sont.
19. Un représentant du gouvernement de l'Argentine annonce que son gouvernement soutient la proposition formulée par le Directeur général concernant la création d'un nouveau Département de la recherche. Il fait néanmoins part de certaines préoccupations au sujet de la gouvernance et de la supervision du nouveau département. Il conviendrait notamment que le département hérite de l'indépendance qui était l'une des caractéristiques de

l'Institut. L'intervenant mentionne la possibilité de faire incombler la responsabilité de la supervision du programme de recherche au Conseil d'administration du BIT.

20. Un représentant du gouvernement du Pakistan exprime un point de vue similaire concernant l'importance de l'autonomie dans la conduite de la recherche. De fait, cette autonomie a été précieuse pour l'Institut. L'orateur demande quel est l'avenir envisagé pour le Conseil dans le cadre de la nouvelle structure de recherche.
21. Le Directeur remercie les délégués pour les commentaires et orientations qu'ils ont formulés au regard des futurs thèmes de recherche. Les thèmes proposés englobent des défis majeurs et relativement nouveaux auxquels le monde du travail est confronté. Il convient aussi qu'il est indispensable de garantir la fiabilité des méthodes et des techniques, ainsi que l'indépendance de la recherche, pour assurer la crédibilité de celle-ci.
22. Le Directeur général remercie les membres du Conseil pour leurs remarques au sujet du programme et budget et des décisions en suspens concernant la restructuration de la recherche au sein de l'OIT. Il répète que les discussions qui auront lieu la semaine à venir au Conseil d'administration fourniront davantage de précisions quant à la nouvelle structure de la recherche et à ses conséquences sur le plan institutionnel, notamment en ce qui concerne l'Institut. S'agissant des questions de fond, il souscrit pleinement à l'avis selon lequel la recherche doit être menée de façon indépendante, sans préjugés. Le rôle d'un Département de la recherche est d'examiner les faits attentivement afin que l'OIT puisse ensuite en tirer les conclusions adéquates au niveau des politiques.
23. *Le Conseil, conformément à l'article II, paragraphe 6, du Règlement de l'Institut, décide de transmettre le programme et budget pour 2014-15 au Conseil d'administration du BIT.*

Acceptation de contributions et de dons (INS.B.LVI/3)

24. En réponse à une question du vice-président employeur, le Directeur indique que l'augmentation du fonds de dotation est due à deux petites contributions versées pendant l'année écoulée, l'une par M. Frank Hoffer, membre du personnel du Bureau, l'autre par l'ancien Directeur général.
25. *Le Conseil prend note du document.*
26. Concluant la réunion, le Directeur général remercie l'Institut pour l'excellente qualité et la pertinence de ses travaux, et salue le dévouement de son personnel. Il réaffirme son intention de s'appuyer sur les éléments qui fonctionnent bien afin d'améliorer les capacités de recherche et d'analyse, une amélioration qui est l'objectif final du processus de réorganisation.

Projet de décision

27. *Le Conseil d'administration:*
 - a) *demande au Directeur général et au directeur du nouveau Département de la recherche, lorsqu'ils définiront les priorités de la recherche pour 2014-15, de tenir compte des propositions relatives au programme de travail qui figurent dans l'annexe I, ainsi que des observations formulées par le Conseil sur ces propositions;*
 - b) *accepte les contributions et les dons décrits dans l'annexe II.*

Annexe I

INSTITUT INTERNATIONAL D'ÉTUDES SOCIALES

INS.B.LVI/2

CONSEIL

56^e session
Genève, octobre 2013

DEUXIÈME QUESTION À L'ORDRE DU JOUR

Programme et budget pour 2014-15

Objet du document

Le présent rapport fait état des propositions de programme et de budget pour la prochaine période biennale, que le Conseil examinera en tenant pleinement compte de la discussion sur le nouveau Département de la recherche qui se tiendra également au cours de la présente session du Conseil d'administration.

I. Introduction

1. Une discussion sur l'éventuelle dissolution de l'Institut international d'études sociales et son intégration dans le nouveau Département de la recherche aura lieu au cours de la présente session du Conseil d'administration du BIT¹. En conséquence, les propositions de programme et de budget figurant dans le présent document ne donnent que des indications générales sur la nature des activités qui devraient être menées par l'Institut au cours de la prochaine période biennale, sous réserve des décisions adoptées par le Conseil d'administration. S'il y a lieu, une discussion plus approfondie de ces propositions pourrait se tenir lors d'une session spéciale du Conseil de l'Institut en mars 2014. Sinon, le programme de travail proposé pourrait être pris en compte au titre des points que le nouveau Département de la recherche devrait examiner si la décision concernant la dissolution de l'Institut et son intégration dans le département en question était approuvée.
2. Cela étant, les propositions de programme et de budget sont fondées sur les diverses réalisations de ces dernières années, notamment dans le cadre du *World of Work Report (Rapport sur le travail dans le monde. Résumé)*. En effet, ce fleuron annuel a encore élargi son champ d'étude, et sa notoriété est désormais solidement établie². Le projet de programme et budget pour 2014-15 a essentiellement pour objet d'ajouter une dimension plus prospective à ces travaux, en vue d'évaluer les principaux enjeux liés à un certain nombre de tendances sous-jacentes, notamment l'approfondissement du processus de mondialisation et l'évolution du tissu économique et social. Ces travaux pourraient en outre favoriser une coopération accrue avec des centres de recherche de pays membres, des institutions des Nations Unies, le Fonds monétaire international (FMI) et la Banque mondiale.

II. Budget

Montant total du budget proposé

3. Les Propositions de programme et de budget pour 2014-15 – évaluées au taux de change budgétaire pour 2012-13 de 0,84 franc suisse pour 1 dollar des Etats-Unis – s'élèvent à 8 261 624 dollars E.-U. Les ajustements de prix et du taux de change budgétaire apportés au budget entre 2012-13 et 2014-15 sont résumés dans le tableau 1.

Tableau 1. Ajustements de prix et du taux de change budgétaire apportés au budget entre 2012-13 et 2014-15

	Dollars E.-U.
Programme et budget approuvé pour 2012-13, à l'exclusion des activités devant être financées à l'aide de ressources extrabudgétaires, au taux de change de 0,84 franc suisse pour 1 dollar E.-U.	8 398 980
Diminution de programme proposée en 2014-15	(137 356)
Propositions de programme et de budget pour 2014-15 aux prix de 2012-13 et au taux de change de 0,84 franc suisse pour 1 dollar E.-U.	8 261 624
Diminution de coûts pour 2014-15 et ajustement à un taux de change de 0,95 franc suisse pour 1 dollar E.-U.	(702 785)
Propositions de programme et de budget pour 2014-15	7 558 839

¹ Voir document GB.319/INS/14/2.

² Voir le rapport du Directeur, document INS.B.LVI/1.

4. Les taux de change de 0,84 et 0,95 franc suisse pour 1 dollar E.-U. sont ceux utilisés par le BIT dans le programme et budget pour 2012-13 et pour 2014-15, respectivement.
5. Les principales propositions de budget sont présentées au tableau 2, sous réserve des décisions adoptées par le Conseil d'administration du BIT concernant l'avenir de l'Institut. Les facteurs de coût moyen pour l'ensemble du personnel de la catégorie des services organiques et de la catégorie des services généraux à Genève qui figurent dans les Propositions de programme et de budget pour 2014-15 sont les mêmes que ceux qui sont retenus par l'OIT. Ils s'élèvent à 239 220 dollars E.-U. par année de travail pour la catégorie des services organiques (263 388 dollars E.-U. en 2012-13) et à 148 524 dollars E.-U. par année de travail pour la catégorie des services généraux (171 324 dollars E.-U. en 2012-13).

Tableau 2. Résumé du budget des dépenses et des recettes proposé pour 2014-15 et comparaison avec 2012-13 (en dollars E.-U.)

	2012-13		2014-15
	Budget approuvé	Recettes et dépenses prévisionnelles	Propositions de programme et de budget
A. Solde reporté de l'exercice précédent	2 617 952	2 417 193	2 061 453
B. Recettes			
Fonds de dotation			
– Produit d'intérêts	–	–	–
– Revenu des investissements réalisés	–	–	–
Contribution du budget ordinaire de l'OIT	7 128 495	7 128 495	6 425 710
Intérêts	10 000	13 612	12 000
Vente de publications et recettes diverses	10 000	8 000	8 000
Autres recettes/gains ou pertes de change	–	–5 847	–
Total	7 148 495	7 144 260	6 445 710
C. Ensemble des fonds disponibles	9 766 447	9 561 453	8 507 163
D. Dépenses *	8 398 980	7 500 000	7 558 839
E. Fonds à reporter à l'exercice suivant	1 367 467	2 061 453	948 324
F. Autres sources: legs Phelan (ressources estimées)	–	–	–

* De plus, des allocations spéciales pour un montant total de 1 502 772 dollars E.-U. ont été accordées par le Directeur général pour mener à bien, au nom du Bureau, un certain nombre de tâches dans le domaine du partage des connaissances en ce qui concerne les pays européens touchés par la crise.

6. Le budget des dépenses de l'Institut qui est proposé pour 2014-15 se compose de deux parties principales: programmes de fond – recherche, éducation, dialogue et diffusion – et gestion et appui au programme. Le tableau 3 résume les propositions pour 2014-15 et récapitule les dépenses par programme.

Tableau 3. Résumé du budget des dépenses proposé pour 2014-15, par programme

Programme	Années/mois de travail		Coût (en dollars E.-U.)		
	Services organiques	Services généraux	Dépenses de personnel	Autres coûts	Total
A. Programmes de fond					
Recherche	12/0	4/0	3 453 288	125 673	3 578 961
Education, dialogue et diffusion	5/8	4/0	1 949 676	650 601	2 600 277
B. Gestion et appui au programme	4/0	2/0	1 253 928	125 673	1 379 601
C. Total des propositions pour 2014-15	21/8	10/0	6 656 892	901 947	7 558 839

III. Programmes de fond

7. Le Pacte mondial pour l'emploi, qui a été approuvé par les mandants de l'OIT en 2009, a recommandé une série de changements structurels visant à placer l'économie mondiale sur une trajectoire viable à long terme et à réduire ainsi le risque de crise systémique à l'avenir. En particulier, il est préconisé: i) de parvenir à un processus de mondialisation plus juste; et ii) d'améliorer les résultats des politiques financières et fiscales et autres politiques macroéconomiques en matière de travail décent.
8. Il est proposé d'aborder ces questions dans les deux prochaines éditions du *Rapport sur le travail dans le monde* et dans le cadre des *Etudes sur la croissance et l'équité*. Fait important, cette activité sera menée en étroite coordination avec des projets du BIT, et notamment des initiatives telles que l'Initiative sur l'avenir du travail, lancée par le Directeur général dans son rapport à la Conférence internationale du Travail. Elle permettra également de renforcer la coopération avec le réseau des centres de recherche de l'Institut et avec d'autres organisations internationales. Enfin, les conclusions de cette activité devraient être prises en compte dans le programme éducatif afin de promouvoir un dialogue sur les politiques reposant sur des données factuelles entre les mandants.

1. Programme de recherche

Mondialisation, emplois et répartition des revenus

9. La mondialisation présente des possibilités et des défis pour les décideurs, mais aussi pour les travailleurs et leurs familles dans le monde entier. Cela ouvre la voie à un débat approfondi sur la manière de tirer profit au mieux des avantages qui en découlent, tout en permettant d'engager, aux niveaux national et international, un ensemble d'actions appropriées pour remédier aux conséquences sur le plan social, aux problèmes d'ajustement et à l'accroissement des inégalités. Et cela rend en outre possible une analyse aussi bien économique que normative.
10. Du point de vue économique, le projet permettra de débattre des différentes formes que peut prendre la recherche aux fins d'une compétitivité externe accrue. De fait, la compétitivité peut être renforcée par un investissement dans les biens corporels et incorporels qui sont nécessaires pour mener à bien les réformes structurelles, parmi lesquels figurent l'amélioration des compétences, l'innovation et les pratiques des entreprises. Il y a cependant des cas où la recherche en vue d'une compétitivité externe

accrue a une incidence sur les salaires et les conditions de travail et contribue donc à une amplification des inégalités économiques et sociales, qui influe à son tour sur la demande mondiale. Le projet étudiera les divers aspects de la compétitivité externe, des inégalités de revenus et de l'évolution de la demande mondiale en vue de déterminer les bonnes pratiques. Il fournira aussi l'occasion d'examiner les liens entre la mondialisation et la possibilité de mettre en œuvre des normes internationales du travail dans le contexte d'une concurrence internationale plus rude.

Des emplois de qualité comme facteurs de développement

11. Dans beaucoup de pays émergents et de pays en développement, on a pu observer une reprise de la croissance de l'emploi depuis la crise, ainsi qu'une réduction de la pauvreté et un renforcement de la classe moyenne. Toutefois, comme en témoigne l'édition 2013 du *Rapport sur le travail dans le monde*, un examen plus approfondi révèle que de nombreuses familles ont atteint des niveaux de revenu de très peu supérieurs aux seuils de pauvreté nationaux ou internationaux et sont donc constamment sous la menace de retomber dans la pauvreté. Ces améliorations seraient confortées si l'on accordait davantage d'importance aux emplois de qualité considérés comme des facteurs de développement.
12. Ce projet aurait de fait pour objet de montrer comment les divers aspects de l'Agenda du travail décent pourraient concrètement contribuer au développement durable. Il comprendrait à la fois une analyse par pays – telle que celle conduite dans le cadre de la série d'*Etudes sur la croissance et l'équité* – et une recherche transnationale. Dans le cadre du projet, on s'attacherait en particulier à trouver les moyens de favoriser le revenu et les emplois de qualité dans des systèmes économiques où l'avantage comparatif repose sur la production et l'exportation de ressources naturelles.

Des politiques financières et macroéconomiques bénéfiques à tous

13. On prend de plus en plus conscience de la nécessité de concilier les objectifs macroéconomiques et les objectifs de l'emploi. Par exemple, les déclarations récentes du G20 préconisent des stratégies plus intégrées, qui favorisent la croissance économique tout en s'attaquant aux problèmes actuels d'emploi et de répartition des revenus. Ce projet a pour but d'approfondir l'analyse menée précédemment par l'Institut à propos des interactions entre politiques macroéconomiques, marchés du travail et évolution des revenus. Il serait indispensable d'assurer des complémentarités appropriées avec le FMI et le Département des affaires économiques et sociales (DAES) de l'ONU, à la fois dans le but de renforcer les synergies et de faire mieux connaître l'activité.
14. Le projet permettrait d'étudier les relations entre le système financier, la création et la croissance des entreprises et l'emploi. Cela est d'autant plus opportun que de nouvelles bulles financières sont apparues dans plusieurs économies émergentes alors que, dans les économies avancées, il est à craindre que la réforme du système financier n'ait pas été poussée assez loin. Il en résulte une vulnérabilité accrue, qui brouille l'horizon pour ce qui est des investissements dans l'économie réelle et de la création d'emplois de qualité.
15. Cette activité permettrait aussi d'engager une réflexion plus fondamentale sur la manière de faire face à l'accroissement de la dette publique tout en satisfaisant aux objectifs en matière de travail décent.

Revue internationale du Travail

16. Depuis qu'elle a été relancée en 2007, la *Revue internationale du Travail* est dirigée par l'Institut, au nom de l'Organisation, ce qui – avec le nouveau format du périodique et le contrat de publication passé avec Wiley-Blackwell, en vigueur depuis janvier 2008 – a contribué à améliorer sensiblement la qualité scientifique, la pertinence et la diffusion de cette publication phare du Bureau, prévue par la Constitution de l'OIT. En témoigne la progression nette et suivie du nombre de téléchargements visant des articles publiés ces dernières années. En 2014-15, la *Revue* contribuera au programme général de recherche de l'OIT avec notamment la parution de deux numéros spéciaux, consacrés l'un à l'économie informelle et l'autre à l'emploi de qualité dans les économies émergentes. Il est prévu d'élaborer des notes d'orientation succinctes reprenant les leçons qui seront tirées de l'analyse de ces hors-série.

2. Programme éducatif

17. A travers son programme éducatif, l'Institut vise à transmettre aux mandants des connaissances actualisées sur des aspects essentiels de l'Agenda du travail décent. Ce programme axé sur la recherche est complémentaire des activités de formation de l'OIT, en particulier celles proposées par le Centre de Turin.
18. Dans cette optique, l'Institut continuera d'organiser des activités éducatives – à commencer par le Cours international de stagiaires qu'il dispense chaque année – et d'accueillir universitaires et étudiants. Les résultats des activités réalisées dans le cadre du programme éducatif sont diffusés via la page Web de l'Institut. Pour revenir sur la question de l'avenir de l'Institut, que l'on a déjà abordée plus haut et qui fait l'objet du document GB.319/INS/14/2, il convient de noter que la responsabilité de ces activités pourrait également être confiée au nouveau Département de la recherche si le Conseil d'administration devait en décider ainsi.
19. L'édition de 2014 du Cours international de stagiaires sur les politiques sociales pour la promotion du travail décent sera dispensée en espagnol et 22 bourses seront attribuées pour cette occasion, dont six à des gouvernements, six à des organisations nationales d'employeurs, six à des organisations nationales de travailleurs, deux à l'Organisation internationale des employeurs (OIE) et deux aux fédérations internationales de travailleurs. Le cours adoptera une structure repensée à la lumière des résultats de l'évaluation réalisée après l'édition de 2013, laquelle a mis en évidence la nécessité de renforcer l'approche pédagogique.
20. Grâce au Programme de chercheurs invités, des universitaires en congé sabbatique spécialisés dans le domaine du travail peuvent disposer d'un bureau équipé et avoir accès aux services de documentation du BIT. L'objectif de ce programme, qui se poursuivra durant l'exercice 2014-15, est de favoriser les échanges entre le personnel du BIT et le monde universitaire et d'encourager les travaux de recherche axés sur les priorités et les sujets de préoccupation de l'OIT, tout particulièrement dans le cadre de l'Initiative du Directeur général sur les activités futures.
21. L'Institut continuera d'accueillir régulièrement des étudiants, boursiers ou stagiaires appartenant à différentes disciplines, qui auront ainsi la possibilité d'acquérir de l'expérience dans le domaine de la recherche tout en contribuant à son programme de travail. Il devrait en outre, au cours de la période biennale 2014-15, organiser plusieurs visites d'étude dans le cadre desquelles des membres de son personnel ou des spécialistes des services techniques du BIT seraient amenés à présenter des exposés.

IV. Gestion et appui au programme

22. Le programme de travail détermine également le cadre de gestion des activités de l'Institut. Le Directeur de l'Institut est responsable de la mise en œuvre, de l'examen et de la coordination de ce programme. Il participe en outre directement aux activités de recherche, d'éducation, de communication et d'information, notamment en sa qualité de directeur du comité de rédaction de la *Revue internationale du Travail*. Il est également chargé des relations avec le Conseil de l'Institut et de la gestion des relations externes.
23. On entend par appui au programme les services de programmation et de personnel, les services financiers et administratifs de même que les services d'information, notamment: aide à l'élaboration des propositions de programme et de budget et des autres documents destinés au Conseil, gestion et contrôle financiers en général, gestion des équipements et des espaces de bureaux, aide à la publication du *Rapport sur le travail dans le monde* et d'autres ouvrages.
24. ***Compte tenu de ce qui précède et en gardant à l'esprit les propositions du Directeur général du BIT concernant l'avenir de l'Institut, le Conseil voudra sans doute examiner le programme et budget de l'Institut international d'études sociales pour 2014-15.***

Genève, le 2 octobre 2013

Point appelant une décision: paragraphe 24

Annexe II

INSTITUT INTERNATIONAL D'ÉTUDES SOCIALES

INS.B.LVI/3

CONSEIL

56^e session
Genève, octobre 2013

TROISIÈME QUESTION À L'ORDRE DU JOUR

Acceptation de contributions et de dons

Fonds de dotation

1. Depuis la 54^e session du Conseil, le Fonds de dotation a reçu deux contributions pour un total de 4 753 dollars des Etats-Unis.
2. L'état financier du Fonds de dotation de l'Institut au 31 décembre 2012, établi par le Service de la trésorerie et de la comptabilité du BIT, figure en annexe.

Legs Phelan

3. La situation financière du Legs Phelan au 31 décembre 2012, établie par le Service de la trésorerie et de la comptabilité du BIT, figure en annexe.

Genève, le 1^{er} octobre 2013

Annexe

Fonds de dotation de l'Institut international d'études sociales

Compte des recettes et dépenses pour l'année allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2012 (en dollars E.-U.)

Solde du Fonds au 1 ^{er} janvier 2012		7 587 459
Mouvements de la valeur du Fonds:		
Contributions	4 753	
Charge d'intérêts	(827)	
Gains/(pertes) de change	416	
Rabais des frais de gestion	14 254	18 596
Gains/(pertes) non réalisés sur les placements		1 552 323
Solde du Fonds au 31 décembre 2012		9 158 378

Actif, passif et solde du Fonds au 31 décembre 2012 (en dollars E.-U.)

Actifs		
Placements: Portefeuille avec obligations et actions		9 332 300
Revenus courus sur les actifs accumulés		11 402
Total de l'actif		9 343 702
Passif et solde du Fonds		
Fonds accumulé au 31 décembre 2012		9 158 378
Sommes à payer		185 324
Total du passif et solde du Fonds		9 343 702

Legs Phelan

**Situation pour la période allant
du 1^{er} janvier au 31 décembre 2012**
(en dollars E.-U.)

Solde du Fonds au 1 ^{er} janvier 2012		943 844
Mouvements de la valeur du Fonds:		
Produit d'intérêts	59	
Gains/(pertes) de change	(30)	
Rabais des frais de gestion	1 701	1 730
Gains/(pertes) non réalisés sur les placements		185 220
Solde du Fonds au 31 décembre 2012		1 130 794
Le Fonds est composé comme suit:		
Placements: Portefeuille avec obligations et actions		1 113 512
Sommes à recevoir		15 922
Revenus courus sur les actifs accumulés		1 360
		1 130 794